

OBJET : (020) RAPPORT SUR LA SITUATION COMPAREE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE SIX MARS,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 21 février, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER,
M. BOULIGNAC, Mme RICARD, Mme HELT,
M. PERRET, M. BOISCO
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. SAGBOHAN	à	M. WILLIOT
Mme QUEYRAT MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB

ABSENTE EXCUSEE : Mme CHRISTIN

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOULIGNAC

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 11 mars 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250306 - DL2025 - 2

Publiée le 12 mars 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services

C. NOUAILLETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/20 du 6 mars 2025

OBJET : (020) RAPPORT SUR LA SITUATION COMPAREE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2311-1-2,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Considérant le besoin d'évaluer la politique mise en place par la ville pour œuvrer à l'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis de la Ière Commission,

DECIDE :

Article 1 : de donner acte de la tenue du débat concernant le rapport 2024 sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



Gabriel BOULIGNAC
Conseiller municipal
délégué aux fêtes et cérémonies

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Gabriel Boulignac, is written below the printed name and title.